



**Conseil
Municipal**

**Du
06/04/2016**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 30/03/2016

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
8**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX AVRIL le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAIL Mariam, BAGUET Nathalie, BOHN Christelle,

Messieurs POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard,

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS:**

BAUGEY Florimond
DUARTE SERRA Jean
BOURGOIS Michel

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno
POUGET Jean-Pierre

**Service de l'eau potable
Budget 2016**

Rapporteur: Le Maire

Comme en 2014, les résultats montrent qu'il n'y a pas de réserves financières, raison pour laquelle le conseil a décidé d'augmenter le tarif de l'eau de 10 centimes le m³.

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2016, du service de distribution de l'eau potable annexé à la présente délibération.

Je vous propose de voter ce budget par chapitre sans vote formel de chaque chapitre et avec reprise des résultats 2015 et après le vote du compte administratif 2015.

Concernant la section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 26 804€ et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 301 €.
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 14 101 €
- Les charges financières pour un montant de 1 602 €.
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 2 800 €.

L'équilibre financier de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 22 085 €, les reprises de subventions estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2014 d'un montant de 143 €

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **11 484 €** et comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 3 829 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant de 3 059 €

L'équilibre financier de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le report de l'exercice 2015 pour un montant de 3 163 €

Décision :

Exprimées	10
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

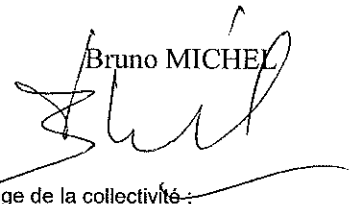
Adopte le budget primitif de l'eau potable 2016 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le